

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 31 janvier 2022**  
 .....  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le lundi trente et un janvier deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35 quorum : 12 (en référence à l'article 10 de la loi no 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui rétablit les dispositions de l'article 6-IV de la loi 2020-1379).

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne CHÉNARD (du point n°1 au point n°10), Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMÉON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick ÉVIN, Dolores LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Julien ROUSSEAU, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Jean-Michel ÉON

Laëticia BAR à Michel LUCAS

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Corinne CHÉNARD à Sylvie PELLOQUIN à partir du point 11

Hervé LEBEAU à Patrick ÉVIN

Patricia GUILLOUËT à Gilles PHILIPPEAU

Mathilde BELNA à Ludovic JOYEUX

Hélène RAUHUT-AUVINET à Olivier MICHÉ

Nombre de pouvoirs : 8

- 7 du point n°1 au point n°10

- 8 à partir du point n°11

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 28 du point n°1 au point n°10

- 27 à partir du point n°11

Secrétaires : Odile DENIAUD et Patrick ÉVIN

---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021

---

N°	Objet	Vote						
2022-1	<b>Budget principal - approbation du budget primitif 2022</b> Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville, par chapitre et par opération, tel que présenté dans la délibération.	28 voix pour 3 voix contre 4 abstentions						
2022-2	<b>Budget annexe pompes funèbres - approbation du budget primitif 2022</b> Le conseil municipal adopte le budget annexe pompes funèbres 202 de la Ville par chapitre, tel que présenté dans la délibération.	unanimité						
2022-3	<b>Fiscalité locale 2022 – approbation des taux</b> Le conseil municipal approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 sur les taxes foncières conformément au tableau ci-dessous :	28 voix pour 1 voix contre 6 abstentions						
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière bâti</td> <td style="text-align: center;">40,23%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncier non bâti</td> <td style="text-align: center;">82,64%</td> </tr> </tbody> </table>		Taux 2022	Taxe foncière bâti	40,23%	Taxe foncier non bâti	82,64%	
	Taux 2022							
Taxe foncière bâti	40,23%							
Taxe foncier non bâti	82,64%							
2022-4	<b>Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale</b> Le conseil municipal allouer une subvention de 1 050 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2022 et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	unanimité						

N°	Objet	Vote
2022-5	<p><b>Exercice 2022 - constitution et reprises de provisions budgétaires</b>            Le conseil municipal approuve la constitution d'une provision pour litige d'un montant de 10 000 € au chapitre budgétaire 68 (régime de provision semi-budgétaire) et autorise la reprise d'un montant de 20 500 €. Il approuve la reprise sur provision pour créances douteuses pour un montant de 1 160 € et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	unanimité
2022-6	<p><b>Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – approbation du rapport de Nantes Métropole en date du 26 novembre 2021</b>            Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT de Nantes Métropole en date du 26 novembre 2021 proposé en annexe et applicable à compter de 2022 et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	unanimité
2022-7	<p><b>Approbation d'une convention de financement avec l'état dans le cadre de l'appel à projet « socle numérique des écoles »</b>            Le conseil municipal approuve la convention de financement avec l'Etat liée à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, proposant un montant de subvention de 25 802,51 € pour un coût total du projet de 38 367,63 € et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	unanimité
2022-8	<p><b>OGEC – participation financière pour l'année scolaire 2021-2022</b>            Le conseil municipal approuve de valoriser la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2021-2022, sur la base de :            - 1 322,56 € pour un élève de l'école maternelle,            - 460,34 € pour un élève de l'école élémentaire.            soit une participation de 273 776,35 €.            Il inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2022 et approuve de procéder au versement de la participation annuelle en deux fois :            - 164 265,81 € en février 2022,            - 109 510,54 € en juin 2022 ;            Le conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	27 voix pour 8 abstentions
2022-9	<p><b>Dons de denrées alimentaires au profit de l'association Restos du cœur</b>            Le conseil municipal approuve la mise en place de la convention de don de denrées alimentaires annexée à cette délibération, au profit des Restos du Cœur et le lancement d'une expérimentation de février à juin 2022 avant de confirmer la poursuite de ce process à l'issue de la période de test. La durée de la convention, fixée à un an, permettra de couvrir la durée de l'expérimentation et d'être toujours valable en cas de poursuite au-delà de cette phase d'expérimentation.</p>	unanimité
2022-10	<p><b>Création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance</b>            Le conseil municipal approuve le principe de création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de Nantes Métropole.</p>	unanimité
2022-11	<p><b>Équipements sportifs de la ville de Couëron : convention d'utilisation avec la Région, le lycée professionnel Jean-Jacques Audubon et son association sportive - Avenant</b>            Le conseil municipal adopter l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs tel qu'il est présenté dans la délibération ;            Les recettes seront affectées au budget communal comme suit :            - 411.752 pour les équipements couverts,            - 412.752 pour les équipements de plein air,            - 413.752 pour la piscine.</p>	unanimité
2022-12	<p><b>Demandes d'autorisations d'urbanisme pour les projets de la ville</b>            Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des projets présentés dans l'exposé.</p>	unanimité
2022-13	<p><b>Rapport social unique</b>            Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique 2020 joint en annexe à la délibération.</p>	unanimité
2022-14	<p><b>Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire</b>            Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire joint en annexe à la délibération.</p>	unanimité

N°	Objet	Vote
2022-15	<b>Tableau des effectifs - modification</b> Le conseil municipal approuve la création et la suppression des postes présentés dans la délibération, autorise les emplois correspondant à des accroissements temporaires d'activité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville et inscrit les crédits correspondants au budget.	unanimité
2022-16	<b>Médecine de prévention du Centre de gestion de Loire-Atlantique – Avenant à la convention</b> Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service médecine de prévention (Avenant n°2) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique et inscrit les crédits correspondants inscrits au budget	unanimité
2022-17	<b>Règlement local de publicité métropolitain – approbation du projet arrêté</b> Le conseil municipal approuve le projet arrêté de règlement local de publicité métropolitain, tel qu'annexé à la présente délibération et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce projet	unanimité
2022-18	<b>Loire Atlantique Développement SPL – augmentation du capital</b> Le conseil municipal approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros). Il approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique et renonce d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital. Il approuve la composition inchangée du Conseil d'administration et autorise Madame le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique Développement-SPL.	unanimité
2022-19	<b>Décisions municipales et contrats – information</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décision municipale n°97-2021 du 6 décembre 2021 – Marché de fourniture de mobilier petite enfance pour le multiaccueil « Les Cabanes des Loulous » à la Chabossière à Couëron – 202133 – Attribution – Société Nouvelle Moludo</li> <li>➤ Décision municipale n°98-2021 du 6 décembre 2021 – Entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron – Marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) – 202134 – Attribution – Société Ouest Cœur Estuaire Agglo Nantaise (OCEAN)</li> <li>➤ Décision municipale n°99-2021 du 6 décembre 2021 – Travaux de construction d'un multi-accueil sur le quartier de la Chabossière – 202022/202105 – Approbation avenants n°1 aux lots n°3, 6, 8 et avenant n°3 au lot n°2</li> <li>➤ Décision municipale n°100-2021 du 16 décembre 2021 – Rue de Carpentel – Mise à disposition de la parcelle communale BK n°171</li> <li>➤ Décision municipale n°101-2021 du 22 décembre 2021 – Approbation des tarifs 2022 : prestations funéraires – Reprographie – Tranquillité publique</li> <li>➤ Décision municipale n°1-2022 du 17 janvier 2022 – Renouvellement des adhésions aux associations</li> <li>➤ Décision municipale n°2-2022 du 17 janvier 2022 – Travaux de mise en conformité relatifs à l'accessibilité de 11 équipements publics sur la commune de Couëron – 202018 – Approbation de l'avenant n°2 au lot n°4 – Revêtement sol-faïence</li> </ul>	prend acte

Carole Grelaud  
 Maire,  
 Conseillère départementale

